



DEMANDES DE PERMIS ET DE CERTIFICATS

Vous avez des projets? Faites votre demande d'autorisation en ligne!

Saint-Basile-le-Grand, le 30 mars 2021 – Avec le retour du beau temps, vous envisagez peut-être de commencer un projet de rénovation ou des travaux à votre propriété dans les prochains mois. Le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Saint-Basile-le-Grand vous rappelle qu'il est primordial de s'informer sur la réglementation en vigueur avant d'amorcer un projet et de vérifier si une autorisation ou un permis est requis. En effet, une demande doit être présentée pour les situations suivantes :

- Abattage d'arbres;
- Affichage (enseigne en zone commerciale ou résidentielle);
- Construction (nouvelle construction, agrandissement, rénovation, remise, garage et autres);
- Démolition d'immeubles;
- Piscines et spas;
- Occupation commerciale;
- Occupation du domaine public;
- Travaux généraux d'installation (antenne, balcon, clôture, haie, gazebo, pergola, spa, thermopompe).

Mesures en place en raison de la pandémie

Il est toujours possible d'obtenir un permis ou un certificat d'autorisation, malgré la fermeture des édifices municipaux. Plusieurs formulaires sont disponibles au villesblg.ca/permis et peuvent être complétés entièrement en ligne. Les documents nécessaires au traitement d'une demande doivent être remplis, signés et transmis par courriel au urbanisme@villesblg.ca. Un inspecteur fera un suivi personnalisé, dans les meilleurs délais, avec les demandeurs.

Des frais peuvent s'appliquer, en vertu du règlement annuel de tarification et le paiement pourra être fait par virement Interac. Une procédure sera transmise aux citoyens concernés.

Délais pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation

Le délai de délivrance pour une demande régulière est habituellement de 4 semaines. Dans le cas d'une demande particulière qui doit être portée à l'attention du conseil municipal en lien avec la réglementation d'urbanisme (PIIA, dérogation mineure, etc.), la procédure peut prendre jusqu'à 8 semaines ou plus.

Sachez que nous faisons tout pour vous rendre le meilleur service possible et répondre à vos besoins.

Les Grandbasiloises et Grandbasilois peuvent joindre l'équipe du Service de l'urbanisme et de l'environnement au 450 461-8000, poste 8400 ou au urbanisme@villesblg.ca pour toute question ou demande particulière. Pour en savoir davantage sur la réglementation, visitez le villesblg.ca/urbanisme.

Source : Annabel Rousseau, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8111 | a.rousseau@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca